



COMMISSION DES  
FORETS  
D'AFRIQUE CENTRALE  
COMIFAC

PROGRAMME DE  
PROMOTION DE  
L'EXPLOITATION CERTIFIEE  
DES FORETS  
PPECF



## FICHE D'INTERVENTION PPECF

### L'intervention

Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale versus nouvelle réglementation CITES

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
C224 & C230	Tous	<a href="#">Nature+</a> / <a href="#">Gembloux</a> <a href="#">Agro bio tech</a>	263	12/01/21	27/10/21	12	22/10/22
Contribution PPECF € : 116 130 (C224) + 42 525 (C230)			Budget total € : 189 655			<a href="#">TdR C224/230</a>	

### Principaux résultats attendus

Analyse de l'état des populations d'arbres commerciaux exploités et à promouvoir, d'Afrique centrale. Il cadre avec les finalités des certifications prônant la "gestion durable", lesquelles exigent des concessionnaires une gestion basée sur l'amélioration continue des connaissances écologiques. Concrètement, l'intervention :

- compilera des données écologiques pour 20 espèces exploitées ou LKTS ;
- évaluera leur statut de vulnérabilité via un ensemble d'indicateurs exprimant les risques réels ou potentiels à long terme et ;
- proposera des recommandations adaptées aux différents contextes de légalité forestière dans le bassin du Congo.

### Objectifs et principaux résultats

#### Contexte et objectifs de l'intervention

La liste rouge de [l'IUCN](#) joue un rôle crucial dans la sensibilisation de l'opinion publique aux menaces subies par les espèces animales et végétales. Les espèces exploitées pour le bois d'œuvre ne font pas exception. Or les évaluations de certaines d'entre elles remontent à plus de 20 ans et ont été réalisées selon des méthodologies qui ne sont plus en adéquation avec les normes actuelles.

Dans le cadre de cette Intervention, 21 espèces ont été retenues en fonction de l'ancienneté de leur évaluation et de leur importance économique. Le critère A3 de l'IUCN a été principalement utilisé. Il s'agit d'évaluer la réduction de la population prévue (RPP), déduite ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans) en intégrant l'effet de l'exploitation forestière et de la perte ou de la détérioration de la qualité de l'habitat. Pour modéliser l'évolution des populations dans les concessions forestières, les données mobilisées proviennent de 98 unités forestières d'aménagement représentant environ 22 millions ha des forêts tropicales d'Afrique centrale.

Selon le critère A3, lorsque la RPP est supérieure ou égale à 30%, l'espèce est considérée « vulnérable (VU) ». Elle est considérée « en danger (EN) » si la RPP  $\geq$  50% et « en danger critique d'extinction (CR) » si RPP  $\geq$  80%. Des informations complémentaires sur l'écologie ont également été considérées dans la définition du statut de conservation de chaque espèce. Sur cette base et après la tenue d'un atelier de validation,

- trois espèces ont été jugées menacées et classées « vulnérables » : *Entandrophragma candollei* (Kosipo), *Erythrophleum ivorense* (Tali), *Triplochiton scleroxylon* (Ayous) ;

- seize espèces n'ont pas été jugées menacées, dont - neuf espèces sont classées « presque menacées : » : *Bobgunnia fistuloides* (Pao rosa), *Cylicodiscus gabunensis* (Okan), *Entandrophragma cylindricum* (Sapelli), *Erythrophleum suaveolens* (Tali), *Lophira alata* (Azobé), *Millettia laurentii* (Wengué), *Prioria balsamifera* (Agba / tola), *Terminalia superba* (Limba / fraké), *Tieghemella africana* (Douka) et - sept espèces sont classées en « préoccupation mineure » : *Azelia bipindensis* (Doussié), *Aucoumea klaineana* (Okoumé), *Dacryodes igaganga* (Igaganga), *Entandrophragma utile* (Sipo), *Milicia excelsa* (Iroko), *Pterocarpus soyauxii* (Padouk), *Testulea gabonensis* (Izombé).

Le classement des essences tropicales sur la Liste rouge de l'UICN est le principal motif engendrant des réactions négatives de plusieurs organisations qui appellent au boycott des bois tropicaux. Le principal but de cette liste est d'alerter la communauté internationale sur les menaces encourues par certaines espèces afin que des politiques de conservation adéquates soient développées. Pourtant, l'UICN met elle-même en avant les limites de sa Liste rouge : (i) « une catégorie applicable à l'échelon mondial ne correspond peut-être pas à une catégorie nationale ou régionale pour le même taxon » ; (ii) « les taxons devraient être réévalués à intervalles appropriés » ; (iii) « les données qui servent à évaluer les taxons sont souvent estimées avec une incertitude considérable... ».

Ainsi, certaines évaluations d'espèces d'Afrique centrale exploitées pour leur bois d'œuvre remontent à plus de 20 ans. Ce contexte renforce le besoin d'une actualisation du statut de vulnérabilité des essences ligneuses exploitées et exploitables en Afrique centrale, sur la base de données scientifiques et représentatives de l'état des populations aux échelles sous-régionales, voire locales. Une mise à jour du statut de conservation UICN des essences exploitées d'Afrique centrale est donc nécessaire.

L'Intervention évaluera le statut de vulnérabilité de 21 essences commerciales d'Afrique centrale. Il s'agira spécifiquement de (i) compiler les données écologiques, (ii) évaluer leur statut de vulnérabilité via un ensemble d'indicateurs exprimant les risques réels ou potentiels à long terme, et (iii) proposer différents contextes de légalité forestière en Afrique centrale.

[Lire la suite...](#)

## Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

Malgré les efforts considérables consentis ces dernières années par les institutions internationales, dont l'UE, l'AFD et la KfW, afin d'amener la foresterie du bassin du Congo, à un niveau de premier ordre (plans d'aménagements, gestion durable et certification), et malgré les sommes investies dans des mécanismes tel que les APV ou de réglementations telles que le RBUE, force est de constater que les acteurs historiques de la filière bois connaissent aujourd'hui, à des degrés variables, des difficultés, allant jusqu'au dépôt de bilan. Parmi les causes avancées, on note que certaines entreprises, n'ont pas suffisamment anticipé le fait que les volumes exploités en 2ème, voire 3ème rotation, ne pouvaient être du même niveau que les récoltes de premières rotations, les gros diamètres étant évidemment beaucoup moins nombreux. Ainsi, les ressources ligneuses au sein des concessions forestières s'épuisent, d'autant que les espèces exploitées essentiellement héliophiles, sont caractérisées par un déficit de régénération dans le sous-bois. Ce sont par exemple l'ayous, l'okan, le tali dont l'exploitation trop intensive, risque de précipiter leur raréfaction.

Pour enrayer cette tendance, il est indispensable de diversifier l'offre sur le marché en proposant d'autres essences à valoriser et ainsi réduire la pression exercée sur les essences dites « principales ». Ces nouvelles essences doivent impérativement présenter une structure de population adaptée au maintien d'une exploitation sur le long terme. En faire la promotion commerciale implique dès lors d'approfondir les connaissances sur les espèces moins connues notamment en termes d'écologie (tempérament et structure de population), et de propriétés technologiques (classes d'emploi et de durabilité). Mais, cela va nécessiter beaucoup de temps. Une révision des listes CITES et UICN pourrait donc accorder un délai aux concessionnaires, en augmentant momentanément l'accès à des ressources phares, pour autant que leur abondance, leurs structures locales de population et autres paramètres, le permettent.

Ainsi, l'Intervention a permis une analyse du statut de vulnérabilité de 19 espèces exploitées pour leur bois d'œuvre et propose de modifier les statuts de vulnérabilité suivants:

- Pour 5 espèces, le nouveau statut constitue une augmentation de la vulnérabilité (*Triplochyton scleroxylon*, *Cylicodiscus gabunensis*, *Bobgunnia fistuloides*, *Erythrophleum ivorense*, *Erythrophleum suaveolens*)

- Pour 10 espèces, le nouveau statut constitue une diminution de la vulnérabilité (Prioria balsamifera, Lophira alata, Tieghmella africana, Afzelia bipindensis, Milicia excelsa, Testulea gabonensis, Aucoumea klaineana, Entandrophragma cylindricum, Entandrophragma utile, Millettia laurentii)
- Pour une espèce, le statut n'a pas été modifié (Entandrophragma candollei)
- 3 nouvelles espèces qui n'étaient pas catégorisées ont été analysées (Dacryodes igaganga, Terminalia superba, Pterocarpus soyauxii).

Bien que cette étude ait classé le Padouk (Pterocarpus soyauxii) et le Doussié (Afzelia bipindensis) dans la catégorie LC, donc non vulnérables, elles ont été récemment incluses en annexe II de la CITES. Ce fait démontre la nécessité de considérer des évaluations récentes et robustes des statuts de vulnérabilité avant toute nouvelle volonté de classement d'espèces commerciales en annexe II de la CITES.

## Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale (ALEFI) au Gabon (phase 1 et 2)	C123 / C284	Conservation Justice	Concessionnaires/ Administrations/ populations riveraines	450 000 +217 650	150 000 + 50 000
Lutte contre la Criminalité Faunique dans et autour de la concession forestière de Precious Woods-CEB (LCF - CEB)	C143	Conservation Justice	Precious-Wood CEB	335 850	192 600
<a href="#">Impact de la certification sur la conservation de la faune.</a>	C146	WWF / Delft université	Tous	429 250	90 000
<a href="#">Optimalisation des services écosystémiques rendus par l'Eléphant dans les concessions Forestières certifiées</a>	C162	Gembloux Agro-biotech	Tous	259 588	100 826
Impact des grands carnivores sur la dynamique des forêts tropicales : le cas des Félidés d'Afrique centrale	C240	Gembloux Agro-biotech	Tous	245 900	69 300
Inventaire de la faune sauvage et des HVC (Hautes Valeurs de Conservation) types I, II et III, dans l'UFA Ngombé en République du Congo <i>(Rapport confidentiel)</i>	C250/ C251	Nature + / IFO	Concessionnaires Nord Congo	320 800 + 68 900	110 400 + 68 900
Préservation des arbres monumentaux	C256	Gembloux Agro-biotech	Tous	130 699	130 699

## Quelques références utiles

---

### [Lignes directrices pour l'utilisation des Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN](#)

Le présent document comporte des lignes directrices pour l'application de la version 3.1 des catégories et critères ; ce faisant, il aborde de nombreuses questions posées lors de la révision des catégories et critères de 1994. Il explique comment appliquer les critères pour déterminer si un taxon appartient à telle ou telle catégorie de risque et donne des exemples issus de différents groupes taxonomiques afin d'illustrer l'application des critères. Ces lignes directrices comportent aussi des explications détaillées des définitions de nombreux termes utilisés dans les critères. Elles doivent être utilisées avec la brochure officielle des Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN (UICN 2001, 2012b).

### [Atelier de révision des statuts de conservation de 21 espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale](#)

### [Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique Centrale](#)

### [Les Diamètres minimum d'exploitation \(DME\) proposés par le collectif DYNAFAC](#)

**DYNAFAC** vise à améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la dynamique des forêts, à améliorer les outils d'aide à la décision en matière d'aménagement forestier, et à mobiliser les acteurs pour améliorer les pratiques d'aménagement.

### [La procédure FSC-PRO-006 30006](#)

La procédure vise à :

- définir les exigences que doivent respecter les gestionnaires de forêts certifiées FSC pour démontrer de façon crédible les bénéfices de leurs activités sur le maintien ou l'amélioration des services écosystémiques;
- permettre aux gestionnaires de forêts certifiées FSC d'accéder à un grand nombre de sources de revenus et d'accéder plus facilement aux financements proposés par les marchés émergents des services écosystémiques, grâce à l'utilisation de mentions Services écosystémiques FSC basées sur les bénéfices vérifiés;
- permettre aux gestionnaires de forêts certifiées FSC-FM de générer des données de bénéfices validées afin de prouver l'existence de services écosystémiques découlant des activités de gestion forestière sur la base d'une situation de référence vérifiée.

### [Les arbres utiles du Gabon](#)

L'objectif de cet ouvrage est le partage et la vulgarisation des connaissances, afin que les agents des administrations en charge des forêts, tout comme les exploitants forestiers ou encore les populations locales, puissent mieux comprendre et gérer ces essences utiles. Il pourra aussi se glisser dans la poche des randonneurs et des naturalistes, qui seront en mesure de reconnaître et de nommer plus facilement ces arbres précieux de la forêt gabonaise.

## Liens vers la bibliothèque documentaire *Tashmetum*

---

[[DYNAFAC](#) ; [UICN](#) ; [diamètre](#)]